



Les discours

n°1, diffusé le mardi 21 novembre 2006

SOMMAIRE

JOURNEE OUTRE-MER, HOTEL DE VILLE DE PARIS, LUNDI 20 NOVEMBRE 2006

- Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE, maire de Paris 2
- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, président de l'Association des maires de France..... 3
- Intervention de Monsieur François BAROIN, ministre de l'Outre-mer.. 6

**Intervention de Monsieur Bertrand DELANOE,
maire de Paris**

**Monsieur le Président des Maires de France,
Chers collègues,**

Je suis heureux une fois encore d'accueillir des élus locaux, des maires, dans la maison, l'hôtel de ville de Paris.

J'aimerais vous dire quelques mots d'accueil, pour vous dire que, bien sûr, nous tentons de vivre ensemble une époque un peu difficile, et je sais que les travaux que vous allez conduire aujourd'hui portent sur des sujets qui nous sollicitent tous, où que nous soyons, et sur ces sujets, nous avons besoin de partager, de partager nos interrogations, parfois de chercher ensemble des solutions, et puis de partager parfois leur mise en œuvre.

De ce point de vue, je me réjouis que beaucoup d'entre vous, et ma déléguée à l'outre-mer, ma chère George PAU-LANGEVIN, m'aient aidé à bâtir des partenariats avec les collectivités d'outre mer, que Paris puisse être une ville qui partage, qui échange, qui entreprend, avec des collectivités lointaines, mais avec lesquelles nous avons d'abord un lien affectif et culturel exceptionnel, et où nous avons plaisir à travailler ensemble.

Donc je vais encourager tout ce qui unit la capitale de la France et les territoires de la France, où qu'il soient, et plus on pourra le traduire concrètement dans des entreprises communes, dans de la visibilité commune, et plus je m'en réjouirai. Et puis, il y a aussi la vie quotidienne de cette capitale, où beaucoup de femmes et d'hommes sont originaires des DOM et des TOM, et font une partie de la richesse de Paris. Je suis toujours disponible pour que vous m'aidiez à mieux les connaître et à mieux les comprendre. Bien sûr qu'à travers ce qu'ils apportent à la ville, par leur travail – beaucoup travaillent d'ailleurs à l'hôtel de ville de Paris, d'autres à la RATP, dans les services de l'Assistance publique – et par rapport aux ressortissants domiens devenus parisiens, j'aime bien m'intéresser à leurs difficultés et tenter de les épauler dans notre ville.

De ce point de vue là, vous êtes toujours les bienvenus, non seulement pour que les conditions de vie soient justes, mais aussi pour que nous continuions à faire la chasse ensemble à tout ce qui peut être discriminatoire et qui ne ressemble pas à ce que nous sommes, une société civilisée dans laquelle le droit, l'égalité doivent être quelque chose de ressenti très fortement.

De ce point de vue là, vous le savez, il y a aussi les symboles ; dans ces symboles, d'ailleurs, il y a votre réunion annuelle à l'hôtel de ville ; mais il y a aussi Paris qui doit de temps en temps dire merci, Paris qui doit de temps en temps mettre à l'honneur – bien sûr il y a beaucoup de manifestations que nous organisons à Paris avec l'identité domienne, et je suis heureux que notamment l'événement Latitudes soit cette année un événement apprécié des Parisiens pour mieux connaître la culture, la création qui nous vient de tous ces territoires – mais je tiens aussi aux symboles qui montrent que nous sommes égaux dans notre manière de servir la République, et dans les derniers mois, le symbole qui m'importait le plus, c'était de donner un nom à Paris, dans le cœur de Paris, à un grand des Antilles, à savoir Gaston MONNERVILLE, et je suis très heureux que vous vous réunissiez dans une ville qui porte désormais, qui a sur une belle esplanade, le nom de Gaston MONNERVILLE.

Voilà tout ce mélange de préoccupations concrètes, de principes, de philosophie, et en même temps d'entreprises communes, qui font que la journée des maires d'outre-mer à l'hôtel de ville de Paris chaque année est un moment de force, un moment de réflexion, un moment de préparation de l'action, mais aussi un moment d'unité. Pour ce que vous apportez à ce moment d'unité et pour l'honneur que vous faites à Paris de venir, ici, vous rassembler, réfléchir, et bâtir l'avenir, je voulais au nom de Paris vous dire une fois de plus un grand merci.

**Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD,
président de l'Association des maires de France**

**Monsieur le maire de Paris,
Chers collègues,
Mesdames et messieurs,**

C'est avec joie qu'à mon tour je vous accueille pour cette journée qui marque traditionnellement le début du Congrès des Maires de France.

Je souhaite très chaleureusement la bienvenue à tous nos collègues élus des communes et communautés d'Outre-Mer. Votre présence chaque année toujours plus nombreuse témoigne de votre fidélité et de l'importance que vous attachez à cette journée.

Je voudrais tout d'abord saluer et adresser mes sincères remerciements :

- tout d'abord à notre hôte, à M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, qui nous accueille à nouveau comme chaque année, avec chaleur, avec amitié, dans cette magnifique salle des fêtes de l'Hôtel de Ville,

- à Mme George PAU-LANGEVIN, Déléguée générale à l'Outre-Mer de la ville de Paris et responsable du Centre Municipal d'Accueil et d'Information pour les Parisiens originaires de l'Outre-Mer, qui s'est également beaucoup impliquée dans la préparation de cette journée.

Mes remerciements vont aussi au Ministère de l'Outre-Mer, et tout particulièrement à M. Richard SAMUEL, Directeur de cabinet de M. le ministre, François BAROIN, pour son aide précieuse dans la préparation de cette journée ainsi qu'aux représentants des autres ministères pour leur participation à nos travaux.

Je tiens aussi à remercier les Associations Départementales d'Outre-Mer qui nous ont aidé à préparer le programme de cette journée et je salue tout spécialement leur présidente et leurs Présidents :

Mme Ghislaine ARLIE, ASSOCIATION FRANCAISE DES MAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE

Messieurs

Jean-Louis LAGOURGUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Jean LAGUERRE, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUADELOUPE,

Serge LARCHER, ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARTINIQUE,

Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE

Ali SOUF, ASSOCIATION DES MAIRES DE MAYOTTE

Notre collègue Gaston TONG SANG, est absent, retenu en Polynésie, mais il est représenté par Monsieur Jean SILVESTRO, directeur du SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNESIE FRANCAISE

Je souhaiterais aussi saluer Jean-Claude CHRISTOPHE, président de l'ACD'OM, l'Association des Communes d'Outre-Mer qui vient de tenir son 15ème Congrès à Paris.

Chers collègues, vous êtes maires d'Outre-mer, et les maires d'Outre-mer, je tiens à l'affirmer fortement, font pleinement partie de l'Association des maires de France. En effet, nous appartenons à la même communauté. Je tiens à le rappeler ici : l'AMF est l'association de tous les maires de France, des maires urbains comme des maires ruraux, des maires de droite comme des maires de gauche, des maires de métropole comme des maires d'Outre-Mer.

Nous exerçons en effet la même fonction, au service de nos concitoyens, avec l'engagement que cette fonction requiert, avec les difficultés qu'elle comporte, avec le dévouement qu'elle implique, avec la détermination qu'elle exige.

Nos préoccupations sont les mêmes. Nous avons en effet le même enjeu : œuvrer au maintien de la cohésion sociale ; la même volonté : remplir notre rôle de fédérateur des actions locales ; la même préoccupation : disposer de moyens suffisants pour exercer nos responsabilités, qu'il s'agisse de moyens juridiques ou de moyens financiers ; et enfin, la même ambition, et c'est une triple ambition : conforter le pacte républicain, affirmer notre attachement aux valeurs de la République et notre sentiment d'appartenance à la même communauté nationale.

Et l'AMF pour ce faire est votre association. L'AMF est pleinement votre association ; malgré les distances géographiques qui nous séparent, nous entretenons des liens étroits : les services de l'AMF sont toujours disponibles pour répondre à vos questions ; les permanents de vos Associations départementales font un travail important pour faire remonter très régulièrement à l'AMF vos sujets de préoccupation, vos sujets d'inquiétude. Vos directeurs participent également régulièrement aux réunions que nous organisons, dans le cadre de l'AMF, de tous les directeurs d'associations d'épartementales, pour avoir cet échange à double-sens, pour faire percevoir les actions de l'AMF et percevoir vos attentes, les attentes du terrain que vous représentez efficacement. C'est ainsi que la dernière réunion a eu lieu à Bruxelles, avec une participation importante de tous les directeurs de nos associations départementales.

En matière de formation, l'AMF a été avec Mairie 2000 présente aux Universités des maires de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique qui se sont tenues du 9 au 13 décembre 2005, sur ce thème ô combien fort : « Egalité des chances et société de l'information ».

Dans le même temps, ce que nous faisons pour les communes et communautés de métropole, nous le faisons tout autant pour vos collectivités.

Les « Cahiers du réseau » vont paraître à l'occasion de notre Congrès : entre l'AMF et toutes les Associations départementales, qui souvent produisent des documents de très grande qualité, nous avons organisé une mutualisation de cette production, sous la forme, avec une charte graphique commune, de ces Cahiers du réseau qui constitueront une véritable collection des ouvrages produits par l'AMF.

Prochainement, trois documents vont sortir, sur les chemins ruraux, sur la voirie communale et sur l'intercommunalité. Vous en ferez bien sûr partie : si vous avez des documents à émettre, ce dispositif est à votre disposition.

Ce Congrès est également le vôtre

Le thème retenu cette année, « le Maire au cœur de la République, un acteur au quotidien » nous concerne tous.

Certes, le maire n'est pas le seul à symboliser la République. Il en est cependant, plus que d'autres, le visage le plus familier, l'autorité la plus appréciée. Il en a toujours été ainsi, et aujourd'hui, le maire est l'un des principaux acteurs au quotidien de l'administration et de la gestion communale.

Oui, en Outre-Mer comme en métropole, le maire est au cœur de la République. Le thème de notre Congrès veut le rappeler.

Les raisons de ce choix sont multiples :

Les travaux du dernier congrès ont vu les maires s'interroger sur la solidité de notre modèle républicain, sur sa capacité à garantir le « vivre ensemble »

L'évolution récente qui tend à faire des maires le pivot des actions locales destinées à conforter la cohésion sociale, qu'il s'agisse de prévention de la délinquance, d'égalité des chances, de politique du logement, nous interpelle également.

L'évolution de la position de certains sur la question de la laïcité, fondement de notre République, est également une de nos préoccupations, et je souhaite que notre congrès 2006 permette, chers collègues, de nourrir par nos travaux, nos propositions et la confrontation de nos expériences le débat qui va s'instaurer à l'occasion des prochaines échéances électorales.

Je souhaite également que notre Congrès soit un moment fort, en particulier pour que les maires d'Outre-Mer expriment leurs positions et s'érigent en véritable force de proposition.

Vous êtes en effet, chers collègues, confrontés à des difficultés spécifiques, et c'est l'objet de cette journée propre à l'Outre-mer, en mairie de Paris, que de les mettre en exergue.

Nous avons choisi des thèmes qui correspondent à vos attentes ; c'est la remontée de vos préoccupations qui a permis le choix de ces thèmes, des thèmes qui, tous, placent les maires en première ligne ; des thèmes qui, sans être inconnus des maires de métropole se posent Outre-Mer avec une acuité particulière ; des thèmes enfin, chers collègues, qui appellent des solutions qui peuvent être riches d'enseignements pour la Métropole, faisant en quelque sorte de l'Outre-Mer « un laboratoire » pour certains sujets.

Trois sujets ont été retenus cette année :

Premier sujet : Comment associer les maires à la prévention et à la gestion du risque sanitaire ?

Le constat, c'est que depuis l'année dernière, les départements et les collectivités d'outre-mer ont été confrontés à des épidémies de très grande ampleur. Le chikungunya a fortement touché la Réunion, où plus de 250 000 personnes ont présenté une forme clinique de cette maladie depuis avril 2005, soit environ un tiers de la population de l'île.

D'autres épidémies, comme la leptospirose ou la dengue menacent aussi régulièrement l'Outre-Mer.

Les enjeux sont les suivants : la propagation rapide de l'épidémie de chikungunya à la Réunion pose la question de l'organisation de la prophylaxie et des moyens qui lui sont affectés. Cette épidémie a montré l'urgence de mieux définir les responsabilités et les modes d'intervention des différents acteurs qui oeuvrent pour prévenir et gérer les risques sanitaires.

Les questions posées sont les suivantes :

L'action de l'Etat, qui a la responsabilité des services de prophylaxie, doit-elle être accompagnée par celle des collectivités territoriales ?

Si oui, selon quelles modalités, et avec quels moyens financiers ?

Le Groupement d'Intérêt Public, dénommé « Service de prophylaxie de la Réunion », que le ministre de la Santé, M. Xavier BERTRAND, a installé le 29 octobre dernier à la Réunion, est-il un exemple de réponse adéquate pour coordonner les actions dans ce domaine ?

Lors de l'épidémie de chikungunya, les maires ont été les premiers – j'allais dire, comme d'habitude – à s'organiser et à mettre en place des actions à l'échelle communale. Quel rôle peut et doit avoir le maire en terme d'information des populations et de mobilisation de moyens ?

Le souci d'une action fédérée et efficace doit être le guide de notre travail ce matin ; nous sommes en effet tous concernés et votre expérience nous sera utile en territoire métropolitain face aux risques possibles d'épidémies du type « grippe aviaire humaine ».

Deuxième sujet : Comment appliquer les lois de la République dans le domaine de la nationalité, de l'entrée et du séjour des étrangers ?

Cet après-midi, nous aurons l'occasion de débattre d'un autre sujet d'actualité particulièrement important, celui de l'immigration clandestine à laquelle sont confrontés les territoires ultramarins.

Le sénateur Georges OTHILY nous présentera les dispositions concernant l'Outre-Mer contenues dans le rapport de la « Commission d'enquête sur l'immigration clandestine » qu'il a remis au président du Sénat le 6 avril dernier.

Le constat, c'est qu'incontestablement, la métropole n'a pas assez pris conscience au départ des problèmes que vous rencontriez en Outre-Mer du fait de l'immigration clandestine.

La saturation des services publics, et notamment les écoles et les établissements de santé comme la maternité de Mamoudzou ou l'hôpital de Saint-Martin, la pression sur les finances communales, l'extension des zones de logements insalubres, le développement du travail illégal, la croissance démographique sur des territoires exigus, qui souffrent déjà d'un taux de chômage en moyenne deux fois supérieur à celui de la Métropole, l'apparition de nouvelles délinquances, les tensions sociales qui se font jour ... tout cela est une réalité à laquelle les mières doivent faire face tous les jours.

Une prise de conscience cependant se fait jour comme en témoigne l'effort fait récemment pour apporter plus de moyens : des évolutions juridiques ont été amorcées au travers des articles concernant l'Outre-Mer dans la « Loi relative à l'immigration et à l'intégration » du 24 juillet 2006.

Les enjeux, quels sont-ils ?

Face aux risques de déstabilisation sociale, économique, voire politique, les maires ont souvent l'impression d'être seuls et abandonnés. Pourtant, au milieu de ces situations explosives, ils demeurent et doivent demeurer les garants de l'ordre public.

Les questions posées sont les suivantes :

Les moyens supplémentaires apportés et les derniers textes adoptés concernant la lutte contre l'immigration clandestine ou le contrôle de validité des mariages sont-ils suffisants ou faut-il envisager des mesures plus spécifiques, en particulier en matière d'état civil ?

Quel type de coopération l'Etat et les collectivités d'Outre-Mer doivent-ils conduire avec les pays d'origine des immigrés en situation irrégulière pour éviter ces situations d'immigration clandestine ?

Enfin, quel soutien l'Etat peut-il apporter aux communes pour leur permettre de pallier les difficultés rencontrées ?

Je souhaite que le débat de cet après-midi soit constructif sur ce sujet si difficile et urgent pour l'équilibre de l'Outre-Mer.

Troisième sujet : La situation financière des communes d'Outre-Mer

Notre souci d'intégrer toujours plus les élus d'Outre-Mer dans les débats du Congrès nous a amené à vous proposer demain matin, à 9h30, porte de Versailles, en salle 40, un atelier spécifique sur la situation financière des communes d'Outre-Mer.

Même si vos communes se caractérisent par la diversité de leurs situations, les enjeux sont communs.

Le poids des charges de personnel est important dans le budget de la plupart des communes et laisse peu de marges de manœuvres pour mener des projets. Or, cette absence de marges de manœuvre est identique du côté des recettes fiscales, souvent faibles du fait de l'archaïsme des bases imposables et du problème de leur recensement. La situation économique souvent difficile engendre de son côté un faible rendement de la taxe professionnelle et même si l'octroi de mer se révèle un soutien indispensable dans vos recettes, l'ensemble de ces ressources ne vous permet pas de mener de manière satisfaisante la totalité de vos actions.

Et les questions posées sont celles des moyens d'action qui permettraient d'améliorer la situation financière de vos communes. C'est aussi l'occasion de faire un bilan des réformes et des expérimentations menées dans certaines de vos communes.

Dans le même souci de vous proposer dans le cadre du Congrès des ateliers correspondant à vos préoccupations, nous organisons, jeudi matin, en salle 41, en partenariat avec MAIRIE 2000 et l'Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier, Agricole et Rural un atelier sur la nouvelle loi sur les Parcs naturels nationaux. Une large place y sera donnée aux problèmes des parcs d'Outre-Mer.

Mes chers collègues, quelques mots de conclusion, pour vous dire qu'aujourd'hui, nous allons faire, vous allez faire entendre la voix de l'Outre-Mer :

C'est-à-dire que nous allons recueillir vos préoccupations, vos témoignages, vos expériences,

C'est-à-dire que nous allons être attentifs aux réponses que l'Etat, représenté aujourd'hui par plusieurs ministères, pourra vous apporter,

C'est-à-dire que nous allons, enfin et surtout, définir des pistes de réflexion, des solutions, de nouvelles perspectives pour répondre aux préoccupations des maires de l'Outre-Mer.

Au-delà de cette journée, nous avons aussi une autre responsabilité : faire entendre au cours de l'ensemble de notre congrès, pendant les quatre jours de ce congrès, la voix de tous les maires.

Des maires qui diront leurs préoccupations, leur difficultés, leurs attentes, mais aussi leurs espoirs,

Des maires qui diront aussi leur refus du fatalisme, du repli sur soi ou du communautarisme,

Des maires qui manifesteront(j'en suis convaincu leur ardeur, à défendre notre pacte républicain,

Des maires qui réaffirmeront leur volonté de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république...

...une république au cœur de laquelle, ils entendent être plus que jamais des acteurs résolus, déterminés, exigeants, mais aussi constructifs, animés de cette foi qui, chers collègues, en métropole comme en outre-mer, leur permet de déplacer des montagnes.

Intervention de Monsieur François BAROIN, ministre de l'Outre-mer

Je voudrais saluer tous les parlementaires ici présents, saluer naturellement tous les élus, les maires, resaluer tous les collègues présidents d'associations départementales de maires, et leur dire que je vais les retrouver très bientôt, puisque nous vous recevons dans quelques instants et nous nous retrouverons probablement demain.

J'ai, comme vous pouvez le constater, un discours écrit très épais, et j'ai le choix entre une lecture exhaustive, au risque de vous achever définitivement, ou, comme autre possibilité, d'apporter quelques éléments de réponse sur les deux sujets que vous avez choisis, et de mettre en perspective ce qui me semble devoir l'être, à quelques encablures de la fin de cette législature.

Le premier sujet, dont je sais qu'il faut que je m'occupe, étant moi-même élu local, c'est le rôle, la place, le devenir de l'Etat aux côtés des collectivités locales, aux côtés des maires, pour faire respecter ce qui est de plus en plus sollicité, de plus en plus demandé, c'est à dire l'autorité de l'Etat ; pour que nous nous trouvions, quelle que soit la taille de la commune, quel que soit le territoire où nous organisons une politique publique, dans le cadre de nos responsabilités partagées, ou de nos responsabilités exclusives, entre l'Etat et les collectivités locales.

Ce renforcement de la demande d'Etat, est très significatif de la réalité de l'évolution de nos territoires, et il est très significatif aussi de la nécessité de faire vivre une décentralisation qui soit pleinement adaptée à chacun de nos terrijoires.

J'ai eu l'occasion ici même, l'an dernier, de parler non pas de l'Outre-mer mais des Outre-mers.

Je crois que c'est la première erreur à ne pas commettre : on ne peut pas mener une politique si elle n'est pas pragmatique et si elle n'est pas adaptée à la réalité du terrain.

Je vais prendre l'exemple de l'immigration clandestine : peut-on parler de la même façon, avec le même regard de l'Etat, selon que l'on se trouve à Mayotte, qui a un statut particulier et qui répond à l'article 74 de la Constitution, ou en Guyane ou en Guadeloupe, qui, eux, répondent à d'autres critères et à d'autres articles constitutionnels, ou dans les communes du Pacifique, qui ne sont pas ou très marginalement touchées par cette problématique ? Cela montre bien que les uns et les autres, les élus locaux, mais l'Etat lui-même doit être pragmatique, s'adapter au territoire ; il doit être capable d'être disponible, à l'écoute, éveillé, et d'être suffisamment souple dans le cadre de notre Loi fondamentale pour apporter des éléments de réponse.

Et c'est ce que nous avons fait.

J'avais surpris beaucoup de personnes, il y a un an, lorsque j'avais pris des positions un peu spectaculaires, volontairement spectaculaires, pour alerter l'opinion publique sur la réalité en particulier de Mayotte, mais aussi sur la situation de l'archipel guadeloupéen, et naturellement de la Guyane.

Cela a permis d'engager un coup de projecteur : tous les médias nationaux ont découvert la réalité de cette situation extraordinairement tendue, et la réalité de la pression très forte qui était exercée sur la population locale. Dans cet esprit, nous avons envoyé une mission ; il me semblait être de bonne politique que des parlementaires, d'ailleurs la plupart du temps métropolitains, qui regardent avec des grandes lunettes, souvent sur la base d'idées reçues ou d'images d'Epinal ce qui se passe en Outre-mer, aillent sur le terrain, constatent, discutent.

Et si nous prenons le cas de Mayotte, ce qui a été mis en lumière à travers le rapport de cette mission, ce dont tout le monde s'est aperçu, c'est qu'il y a effectivement autour de 40% de clandestins sur cette île grande comme l'île d'Oléron. Tout le monde s'est aperçu qu'il n'y avait pas un état-civil sincère ; tout le monde s'est aperçu que la maternité de Mamoudzou était la plus active de France ; tout le monde a constaté dans les chiffres que le nombre de reconduites

à la frontière pour la seule île de Mayotte représentait le quart de la totalité des reconduites à la frontière des personnes entrées illégalement sur notre territoire, statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur. Tout le monde s'est aperçu des niveaux de tension, tout le monde s'est aperçu du nombre d'occupations sans droit ni titre, tout le monde s'est aperçu des difficultés pour les maires de mener justement une politique d'urbanisme raisonnable et raisonnée, sachant par ailleurs qu'ils ne savent pas pour quelle population précisément ils doivent travailler et dans quel cadre ils peuvent développer de façon équilibrée leur territoire.

Donc je ne regrette en aucune façon ce débat, parce qu'il a permis une prise de conscience collective, en particulier en métropole, parce qu'il a permis de donner un coup de projecteur et donc aussi l'expression d'une solidarité sur la situation réelle que beaucoup de nos compatriotes ultramarins vivaient au quotidien, mais avec un sentiment très fort d'isolement.

Et puis parce qu'il a permis d'avancer, puisque dans le texte qui a été défendu par le ministre d'Etat, j'ai en ma qualité de ministre de l'Outre-mer rédigé une part importante, pour la partie Outre-mer, et je rappelle d'ailleurs que cette partie a été votée à l'unanimité ; cela montre bien que là où il y a des situations particulières, il faut des politiques adaptées, et qui peuvent parfois faire découvrir un consensus politique, par delà des frontières bien naturelles qui sont héritées du débat démocratique.

Ces textes, nous les avons pris en application, évidemment, de notre Loi fondamentale et des articles qui régissent le quotidien des collectivités ultramarines, et nous les avons pris également en conscience et en responsabilité pour essayer de donner un coup d'arrêt. Le résultat est déjà significatif puisque, après 9 mois d'exercice, nous avons des statistiques qui sont supérieures à l'année écoulée.

Et en même temps, il nous faut mettre tout cela en perspective : passons de Mayotte à la Guyane, chacun le sait, un territoire grand comme le Portugal, encadré par deux fleuves, superbes d'ailleurs, et avec une pression d'immigration clandestine redoutable. Même en mettant toutes les forces de gendarmerie, toute la police nationale le long de ces fleuves, je ne suis pas certain qu'il n'y aurait pas des zones de porosité indiscutables qui permettraient à des clandestins de venir piller les richesses guyanaises.

Et même en mettant en place un dispositif encore plus répressif, il n'est pas certain que Cayenne pourrait continuer d'abriter des populations clandestines, avec là aussi un sentiment de « quartier-champignon » qui se développe année après année, et donc la très grande difficulté, pour les élus locaux de maîtriser, là aussi, les PLU, les plans d'occupation des sols, et l'ensemble des dispositifs qui permettent d'adapter les politiques publiques locales à la réalité de l'évolution du terrain.

Ajoutez à cela la perspective d'une évolution démographique dynamique - plus de la moitié de la population a moins de 25 ans - et vous comprenez que les problèmes ne sont pas derrière nous en ce moment, ils sont devant nous.

Il nous faudra faire preuve, donc, d'imagination, de créativité ; il nous faudra faire preuve d'une parfaite, pleine et entière solidarité entre l'Etat qui ne peut pas avoir un autre regard que celui porté par les élus locaux. Moi, je ne suis pas schizophrène, je suis maire, comme beaucoup d'entre vous, je suis élu local, j'ai un profond respect de l'Etat, j'attends de lui qu'il soit un partenaire très sincère et très fidèle dans l'application de ses missions. J'attends également qu'il soit respectueux des décisions des élus et qu'il soit à l'écoute des propositions de ceux-ci lorsqu'elles vont dans le sens de l'intérêt commun : c'est ce que j'avais appelé le pacte de confiance en arrivant au ministère de l'outre-mer, et je maintiens et persiste sur cette idée de pacte de confiance.

Cette confiance, je pense que nous l'avons éprouvée ensemble dans les crises, je pense que nous l'avons éprouvée ensemble dans la préparation des textes, et je pense que nous l'avons éprouvée ensemble également dans la tenue de tous les engagements que le

président de la République avait pris devant les Français en 2002, s'agissant de la politique ultramarine.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur ce point. Vous savez que, en ce qui concerne l'évolution statutaire, en dehors de l'autorité de l'Etat, s'agissant de la sécurité, de l'immigration clandestine, tout cela, c'est le même sujet, la même nécessité pour l'Etat de se doter de moyens, aux côtés des élus locaux.

Nous devons également donner une image exemplaire dans la tenue de la parole donnée. C'est ce que nous faisons en ayant déjà discuté de l'évolution institutionnelle en Guadeloupe, c'est ce que nous faisons également en discutant, en décembre et en janvier, du corps électoral en Nouvelle-Calédonie ; c'est ce que nous avons fait pour le maintien, dans le cadre de la loi de finances pour 2007, des engagements pris et du vote de la loi de programme.

C'est ce que nous faisons, avec le premier ministre, dans la volonté du correctif important au niveau financier, pour éviter qu'année après année on se retrouve avec des stocks de dettes qui s'accumulent.

Et c'est ce que nous faisons aussi en intégrant pleinement l'Outre-mer dans le dispositif du plan de cohésion social présenté par Jean-Louis Borloo, pour avoir le même rythme de développement et de production, avec notamment des crédits supplémentaires pour le logement social – 30 millions l'année prochaine, et 30 millions les deux années suivantes, dans le cadre de la pluri-annualité qui est intégrée dans ce plan de cohésion sociale.

Je pourrais (également) longuement évoquer l'évolution économique, la tendance positive en matière de lutte contre le chômage, même si les chiffres sont encore beaucoup trop lourds pour être acceptables, mais nous devons retenir deux ou trois idées simples, puisque nous sommes en fin de législature.

La première idée, c'est qu'une politique publique à l'égard de l'Outre-mer, elle se pense en amont et se partage au quotidien avec les élus locaux ; je crois aux vertus de la parole donnée, et j'entends le message de ce besoin d'Etat : c'est un besoin d'Etat, d'un partenaire qui doit respecter ses engagements.

C'est la raison pour laquelle je me suis beaucoup battu pour que tous les textes qui avaient été annoncés soient inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

C'est la raison pour laquelle je me suis beaucoup battu pour que, dans la politique de logement social, nous arrivions en fin de législature avec une situation au moins assainie, toutes les factures payées avant la fin du premier semestre 2007, et avec un cadre qui permettra aux uns et aux autres, à l'avenir, de travailler de façon responsable, raisonnable, et surtout inscrite dans la durée.

C'est aussi la raison pour laquelle je me suis beaucoup battu pour coordonner avec les représentants de l'Etat les politiques publiques aux côtés des élus locaux.

C'est également la raison pour laquelle, dans le nombre impressionnant de crises majeures que nous avons eu à traverser au cours de ces 15 mois, que ce soit le crash en Martinique, que ce soit la crise du chikungunya.

Il a fallu incarner un Etat qui soit présent, aux côtés de nos compatriotes, dans l'épreuve, dans la douleur, qui soit également directif, dans le sens le plus élevé du terme, c'est-à-dire fixer un cap, définir une méthode, gérer un calendrier et se doter de moyens.

Et c'est vrai que le chikungunya a pris tout le monde de court, à commencer par les scientifiques, c'est vrai que l'Etat s'est efforcé de réagir dans les meilleurs délais, en solidarité avec les élus locaux, et à l'issue, lorsque l'on additionne les moyens financiers qui ont été mis en place, lorsque les axes de recherche ont été établis au niveau national pour faire de la Réunion la plaque tournante de la réflexion autour des maladies émergentes, singulièrement dans l'Océan indien, avec l'initiative, rappelée à l'instant par Jacques PELISSARD, – initiative couplée avec les élus locaux – de mettre en place un GIP qui permettra de relever le niveau de prophylaxie pour ne pas commettre les erreurs du passé et faire pendant 20 ans comme s'il n'y avait pas de moustiques, et comme si on n'était pas dans l'Océan indien à la Réunion, comme s'il n'y avait pas de risque de maladie émergente...

Eh bien tout cela va dans le sens de la responsabilité, d'un Etat présent, à visage humain, mais aussi d'un Etat responsable aux côtés des élus locaux.

Et ce pacte de confiance, je souhaite vraiment qu'il serve de feuille de route pour terminer cette législature, mais également pour bien mettre en perspective le fait que le rattrapage institutionnel est engagé, même si tous les débats peuvent encore surgir, que le rattrapage économique est en voie, et il faut maintenir coûte que

coûte cette nécessité d'avoir des outils dérogatoires au droit commun, notamment sur le plan fiscal, notamment sur le plan de l'exonération des charges sociales.

Je ne crois pas à une politique ultramarine qui fasse l'économie de mesures dérogatoires au droit commun pour accompagner le développement de ces îles. Je ne le crois pas. Je pense que si on remet en cause la défiscalisation, il n'y a plus de perspectives de développement économique possibles, s'il y a une remise en cause de l'exonération de charges sociales pour les entreprises, il n'y a pas de perspectives de développement pour celles et ceux qui prennent des risques, qui investissent, qui créent de l'emploi, et nous devons donc en tirer les enseignements. Tant qu'il n'y aura pas de développement à l'intérieur et dans l'enracinement des bassins régionaux, il faudra maintenir, de la part du législateur et au niveau de l'Etat, ces outils lérogatoires indispensables, indiscutables.

Si certains veulent le contester, ils sont dans l'erreur, et devront rebrousser chemin pour reprendre la voie de la raison et de l'accompagnement utile, efficace, et perspicace à l'égard de l'Outre-mer.

Le même esprit doit évidemment nous animer pour toutes les réflexions qui concernent la continuité territoriale, dans la mesure où il y a de plus en plus de jeunes – la Réunion doit passer de 800 000 habitants à 1 million dans les dix années qui viennent, j'évoquais la Guyane, et c'est à peu près le même niveau de dynamisme démographique dans bon nombre de nos territoires – nous devons réfléchir à l'évolution des modalités de la continuité territoriale, au succès remporté par le passeport mobilité, puisque nous avons eu des difficultés de paiement liées notamment à la forte croissance de ce dispositif – plus de 60 000 passeports mobilité ont été délivrés depuis 2002 à des jeunes qui voulaient poursuivre leurs études à l'extérieur – mais nous devons être pragmatiques.

J'ai porté, au côté du Président de la République et du premier ministre, l'idée de l'enracinement dans l'environnement local ; c'est un élément de langage nouveau ; nous souhaitons favoriser, partout où nous nous trouvons, l'enracinement régional. Cela passe peut-être aussi par une réflexion autour de la continuité territoriale ; ce sont simplement des lignes entre Papeete et Paris, entre Pointe-à-Pitre et Paris, entre l'ensemble des villes centres et des villes-capitales de nos départements, de nos territoires, de nos collectivités, et la capitale métropolitaine.

Il faut réfléchir à une insertion à l'intérieur de la Guyane, puisqu'il y a de fortes demandes, et de la même façon à l'intérieur du bassin caribéen, pour les autres départements, et dans l'Océan indien. Et nous devons réfléchir, évidemment, de l'autre côté du Pacifique, à une adaptabilité de ce dispositif pour les jeunes qui souhaitent aller en Nouvelle-Zélande ou en Australie, auprès de nos grands voisins, pour suivre leur études.

Voilà aujant d'éléments de réflexion. On pourrait évidemment longuement évoquer aussi toute la question identitaire, qui a surgi très fortement dans la société française et qui a animé avec beaucoup de vigueur cette société autour de la laïcité, de la question du respect, de la question du partage.

Je suis convaincu que dans l'attachement aux valeurs traditionnelles, l'émotion partagée, l'expression de la solidarité, la capacité aussi de faire vivre cette notion de respect quels que soient les engagements religieux, les confessions, les responsabilités sociales, syndicales, les engagements politiques, il y a une idée de l'ultramarin qui est une chance unique, pour la France, dont nous devrions bien, en métropole, nous inspirer.

C'est bien la raison pour laquelle non seulement l'Outre-mer est pleinement à l'intérieur de la République, mais peut être le lieu où ces valeurs de la République recouvrent des vertus qui n'ont jamais été altérées, et où l'on trouve également une source d'espoir et de force, une puissance qui aideront énormément notre pacte républicain à résister à tous les assauts venu de l'extérieur ou de l'intérieur.

Voilà quelques éléments de réflexion que je souhaitais partager avec vous, en vous redisant toute la reconnaissance du ministère pour la qualité des liens qui se sont établis depuis de nombreux mois avec ce ministère, composé d'hommes et de femmes qui sont des passionnés de l'Outre-mer, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au service de nos compatriotes, et qui, je n'en doute pas, quoi qu'il arrive, continueront à donner le meilleur d'eux-mêmes, par passion, par esprit de responsabilité et, j'ose le mot, par amour de l'outre-mer.